AMBASSADE DE FRANCE
AUX PAYS-BAS
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

En clair EN CLAIR

PAR COURRIER

N° 188

RESERVE - CONFIDENTIEL

TELEGRAMME AU DEPART

79

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

LA HAYE, le 26 AVRIL 1955

Reçu, - 28 - - à 10 H.55

TELEGRAMME DIFFUSE
le 28 AVR 1955 à 11 h
DISTRIBUTION

DIPLOMATIE PARIS

Je me réfère à ma dépêche N° 681/EU du 22 Avril.

J'ai interrogé le 25 Avril M. BEYEN sur le résultat de ses conversations de samedi dernier avec M. SPAAK. Le Ministre des Affaires Etrangères m'a répondu que celles-ci avaient, pour le moment, fait apparaitre une parfaite concordance de conceptions entre son collègue belge et lui-même. Mon interlocuteur avait tout lieu de supposer que M. BECH se rallierait lui aussi à leurs vues et qu'il serait possible d'établir, sans grandes difficultés et assez rapidement des propositions Benelux. Pour le moment on n'en était pas encore là. M. BEYEN ne comptait pas saisir le Cabinet néerlandais avant le 6 Mai et il ne savait pas quand M. SPAAK pourrait entretenir de la question le Gouvernement belge.

Les Ministres proposeraient sans doute à leurs trois autres collègues de prendre l'initiative de la convocation en un second temps d'une conférence qui ne serait d'ailleurs pas limitée aux seuls pays Schuman, mais pourrait comporter la participation soit comme membres soit comme observateurs

...../.....

© Archives Diplomatiques (DE-CE 1945-1960) (Paris (La Courneuve)) inv.nr. 611
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/S01693

de puissances faisant partie de l'O.E.C.E., et également d'experts représentant la Haute Autorité de la C.E.C.A. et l'O.E.C.E en tant que telles.

A cette réunion seraient étudiées, "avec le désir d'aboutir", du moins M. BEYEN l'esperait-il :

1°) Les questions que pose, par exemple, l'intégration des transports et celle des sources d'énergie autres que le charbon, la production en commun de l'énergie atomique, à des fins pacifiques, sans qu'il soit établi par avance si ces problèmes devront être traités dans le cadre de la C.E.C.A. ou en dehors, ce qui, de l'avis du Ministre des Affaires Etrangères serait sans doute préférable.

2°) L'intégration économique de l'Europe tant en ce qui concerne les questions énumérées au paragraphe 1 que sur un plan général.

Au cas où la réunion normale du Comité des Ministres de la C.E.C.A. aurait bien lieu fin Mai, comme il est indiqué dans le communiqué (mon télégramme N° 183) le Ministre des Affaires Etrangères compte pouvoir lui soumettre des propositions "qui ne seraient pas forcément identiques au plan BEYEN tout en s'inspirant évidemment des mêmes principes. "Il s'en ouvrirait peut-être vers le 10 Mai à Paris à ses collègues, à l'occasion du Conseil de l'OTAN. De toute façon des échanges de vues et des consultations ultérieures par la voie diplomatique entre les Six seraient nécessaires. Après ces approches les six gouvernements estimeraient peut-être utile de constituer un comité de préparation

..../....

de l'agenda, afin d'établir une sorte d' "ordre du jour annoté" suivant le précédent de la Conférence économique et monétaire de Londres de 1933. Celle-ci "n'avait du reste pas été un succès" a observé, en souriant mon interlocuteur. Ainsi serait préparée la convocation de "cette grande conférence" qui ne pourrait guère se tenir avant Septembre, selon toute probabilité.

Lors de la réunion restreinte de la fin Mai on examinerait, comme le spécifie le communiqué du 23 avril, les conditions de la relance européenne, puis on procèderait à l'élection du Président et des Vice-Présidents de la Haute-Autorité.

Monsieur BEYEN pensait que Monsieur Jean MONNET pourrait estimer, dans la mesure où les propositions du Benelux seraient acceptées comme bases de départ, que le "changement de climat" ainsi intervenu lui permettrait de revenir sur sa démission et de se laisser réélire sans poser de nouvelles conditions que Monsieur BEYEN n'était pas disposé à accepter, ainsi qu'il me l'avait déclaré le 22 Mars (mon télégramme n° 152). Le Ministre supposait d'ailleurs que Monsieur MONNET n'envisageait plus de demander une extension de ses pouvoirs. Mais il avait cru sage d'éviter toute requête de cet ordre en spécifiant que la question de l'intégration européenne serait étudiée préalablement à celle de la réélection, afin de donner par avance une certaine satisfaction à l'actuel Président de la C.E.C.A. et de lui faciliter les choses de la sorte.

..../...

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

EN CLAIR

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

M. BEYEN comme M. SPAAK seraient cela va de soi, dans l'hypothèse envisagée, très favorables au maintien de M. Jean MONNET à Luxembourg.

Incidemment mon interlocuteur m'a confié qu'il avait entretenu Sir Paul MASON de ses projets en lui demandant de lui indiquer, si à titre personnel, il croyait qu'on considèrerait à Londres le cadre de l'U.E.O. comme approprié pour de telles initiatives. A la très grande satisfaction de M. BEYEN l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à La Haye, aurait, sans la moindre hésitation, répondu négativement./.

GARNIER.